



Questionnaire citoyen sur l'avenir de la « Friche Josaphat » ancienne gare de triage Josaphat

La « Friche Josaphat » est un terrain totalement enclavé de 24 hectares situé entre les axes Latinis, Gilisquet, Léopold III, Wahis, Conscience et Loisirs. Une zone industrielle est installée le long des voies de chemin de fer sur les communes d'Evere et de Schaerbeek :

Voir <http://perspective.brussels/fr/projets/poles-strategiques/josaphat>

Afin de limiter votre investissement en temps, nous avons structuré le questionnaire à la fois en choix multiples (rayer ou mettre en surbrillance A - B - C, ...) et en texte libre (pour vous permettre de développer vos arguments).

Nous attendons vos réponses pour le vendredi 14 septembre au plus tard !

Les réponses données par les partis (en FR, NL ou EN), ou l'absence de réponse, seront communiquées aux différents Comités de quartier. Entre autres, à la mailing liste du Comité de la Friche Josaphat, du Comité de quartier Terdelt (plus de 1.500 membres), du Quartier des Fleurs sur le site internet du Comité de quartier Terdelt, ainsi que sur le site Transparencia et sur les pages Facebook respectives.

Merci d'avance pour votre accueil à cette initiative citoyenne !

Le comité de la Friche Josaphat.
Août 2018



Questionnaire citoyen sur l'avenir de la « Friche Josaphat »

Plan du questionnaire :

IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE :2

1. Domaine : le droit au logement (DUDH)3

2. Domaine : le développement durable (ONU : Rapport Brudtland).....3

3. Domaine : le développement durable vs la friche Josaphat :5

3 a - la dimension environnementale :5

3 b - La dimension sociale :5

3 c - La dimension économique :6

4. Domaine : fusion de communes :7

5. Domaine : éducation :8

6. Domaine : mobilité9

7. Domaine : information et communication.....10

8. Conclusion :10

IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE :

Nom du Parti politique : cdH		
Forme juridique :		
Siège social ou domicile :		
Rue: Des Deux Eglises	N° : 41	Boîte :
Localité : Bruxelles	Code postale : 1.000	
Personne de contact :		
Nom : de Borman	Prénom Antoine	
Titre : Directeur du CEPSS		
Rue: Av. Albert Giraud	N° : 90	
Boîte : 3	Code postale : 1030	
Localité : Schaerbeek		
Numéro de téléphone : 0486410944	Adresse mail :	
antoinedeborman@gmail.com		
Langue utilisée : Français		
Français / néerlandais / anglais.		

Fait à le



1. Domaine : le droit au logement (DUDH)

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH : <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights>) et la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne, deux textes ratifiés par la Belgique, garantissent à toute personne une série de « droits » essentiels dont le « droit au logement ». Depuis 1994, l'accès au logement est d'ailleurs reconnu par l'article 23 de la Constitution belge comme élément constitutif du « droit à la dignité ».

Question : Pour votre parti, quelle serait la suite à donner en vue de la mise en œuvre concrète de ce droit au logement au niveau de la Région Bruxelles-Capitale ?

L'inscription du droit au logement dans les droits fondamentaux implique que les personnes qui sont dans les conditions requises bénéficient du devoir de solidarité de la part de la collectivité. Cette solidarité peut prendre différentes formes. La création de logements sociaux doit se poursuivre, mais elle rencontre de nombreuses difficultés. Afin de rencontrer plus rapidement et de manière plus flexible la demande de logements accessibles, le développement d'une allocation loyer est amenée à prendre de l'ampleur. Plus largement, la création de logements neufs mis sur le marché est la meilleure manière de modérer l'évolution des prix et donc de permettre à tous l'accès à un logement qui répond à ses besoins.

2. Domaine : le développement durable (ONU : Rapport Brundtland)

Le rapport Brundtland en 1987 définit le développement durable comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* » Le développement durable doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition. Le développement est « durable » s'il est conçu de manière à en assurer la pérennité du bénéfice pour les générations futures. Voir : https://fr.wikipedia.org/wiki/Rapport_Brundtland. Le développement durable est fondé sur trois piliers, trois composantes interdépendantes :

- la dimension environnementale
- La dimension sociale
- La dimension économique

Question : pour votre parti, le rapport Brundtland est vu comme :

- A. Un document fondateur ?
- B. Une utopie particulièrement malaisée à mettre en œuvre au quotidien ?
- C. Une vision d'un autre temps, incomplète et mal adaptée aux réalités actuelles ?

Le document Brundtland est un document fondateur parce qu'il ouvre une nouvelle manière de réfléchir aux défis mais qui oublie toutefois la dimension de la place de chaque être humain dans ce processus. C'est la raison pour laquelle nous avons approfondi cette réflexion. Nous avons dès lors développé notre réflexion sur le *développement humain*, comme finalité de notre évolution économique, sociale et environnementale. Nous sommes convaincu que le lien humain permet de créer une dynamique positive entre ces 3 dimensions, qui plutôt que de se neutraliser mutuellement peuvent ainsi se renforcer entre elles. Plus d'infos sur www.cepess.be.



En particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale :

Question : En vertu de cette définition du « développement durable », de quelle manière votre Parti envisage-t-il la Région de Bruxelles-Capitale de demain?

- A. La Région bruxelloise doit répondre aux enjeux économiques et sociaux d'une capitale et doit se développer sans tenir compte des enjeux environnementaux.
- B. Il y a assez de ressources naturelles en Région bruxelloise. Les projets de développement urbains doivent être maintenus.
- C. **Les ressources naturelles de la Région de Bruxelles-Capitale ne sont pas infinies et doivent être économisées et préservées.**

C

En particulier pour la friche Josaphat :

Question : En vertu de cette définition du « développement durable », votre parti soutient-il le PAD Josaphat tel que présenté par la Région de Bruxelles-Capitale :

- A. **globalement (La Région Bruxelloise dispose de tous les atouts nécessaires et indispensables pour réussir une greffe urbanistique avec les quartiers existants)**
- B. partiellement (Ce projet comporte des zones d'ombres importantes, le risque de création d'un ghetto est réel !)
- C. pas du tout (Ce projet n'est pas acceptable en l'état et doit être revu complètement)

A.

Le cdH soutient globalement le projet de PAD mais il souhaite toutefois approfondir certains aspects qui n'ont pas trouvé de réponse satisfaisante à ce stade. L'enjeu de la mobilité, en particulier, doit trouver des réponses structurantes. Il s'agit d'identifier comment éviter l'engorgement des rues adjacentes et comment accélérer le développement des transports en commun dans cette zone. Plus largement, nous souhaitons réellement créer un quartier complet et connecté. Complet parce qu'il doit inclure bien sûr du logement mais également des équipements (crèches, école, espace culturel...), des commerces, des entreprises, des espaces publics et récréatifs, des espaces verts... Connecté parce qu'il doit être perméable aux zones urbanisées, en continuité aux quartiers qui lui sont proches : Terdelt, quartier des Jardins, Conscience, Wahis... Le nouveau quartier doit permettre de créer de nouvelles connexions entre ces différents quartiers.

Question : quelle est la position de votre Parti sur la communication au sujet du projet d'urbanisation de la Friche Josaphat ? Les campagnes d'information et de communication sont :

- A. Suffisantes
- B. **insuffisantes**
- C. ne constituent nullement une véritable concertation avec les riverains !

Question : quel processus de concertation votre Parti préconise-t-il ?

B.



Le cdH regrette que le processus de consultation des citoyens ait été lacunaire, intervient tardivement et n'est pas suffisamment structuré. Nous pensons qu'il faut revoir fondamentalement les processus de consultation pour permettre une co-construction des grands projets d'aménagement immobiliers.

En l'espèce, nous souhaitons qu'un processus de consultation approprié soit mis en place dans le cadre de la finalisation du PAD Josaphat et que les remarques émises puissent être prises en compte.

3. Domaine : le développement durable vs la friche Josaphat :

3 a - la dimension environnementale :

Le **dérèglement climatique** et en particulier le réchauffement n'est plus à démontrer. La Friche Josaphat est actuellement un vaste espace qui contribue à réguler la température dans la ville. Peu de programmes urbanistiques incluent explicitement l'adaptation aux effets du changement climatique ou encouragent la capacité d'adapter les programmes à ces changements (par exemple la création de toitures vertes ou jardins sur les immeubles en béton).

Question : votre Parti est-il partisan de l'urbanisation de cette Friche ?

- Si oui pourquoi ?
- Si non pourquoi ?

Le cdH est absolument favorable à l'urbanisation de cette friche. Cette friche anciennement industrielle n'a pas pour vocation à rester inoccupée, son aménagement doit permettre de répondre à la demande de logement dans un contexte d'augmentation démographique. Pour autant, il convient de veiller à ce que le nouveau quartier qui y est créé soit exemplaire sur le plan de la qualité de vie, en étant complet et connecté comme indiqué plus haut.

Le journal «LaLibre » du mois de mars 2018 alarmait la population sur le déclin vertigineux des oiseaux des campagnes, en raison de la disparition des insectes tués par les insecticides utilisés en agriculture. Les oiseaux se réfugient dans les villes. La Friche Josaphat compte aujourd'hui près de 100 espèces d'oiseaux et 500 espèces animales (voir le site « observations.be).

Question : au vu du PAD Josaphat, comment votre Parti compte-t-il défendre l'écosystème actuel de la Friche Josaphat en sachant ce qui précède au niveau ornithologique et entomologique ?

L'écosystème actuel au sein de la friche est la conséquence d'une inoccupation de ce terrain depuis des décennies, mais n'est pas un patrimoine naturel à l'origine. Nous ne pensons pas que cet écosystème doit empêcher de permettre son urbanisation. Pour autant, il convient que l'espace vert qui structure ce quartier soit de qualité et permette des activités récréatives.

3 b - La dimension sociale :

Le projet actuel de la Région Bruxelloise prévoit la construction à terme de près de 1.600 unités de logement, accueillant un peu moins de 4.400 habitant(e)s et réparties sur 14 hectares, ce qui équivaut à plus de 300 habitants par hectare. A mettre en perspective avec les quartiers voisins : 139 habitants par hectare pour le quartier Terdelt, ou 165 habitants par hectare pour le quartier Conscience à Evere.



Question : quelle est la position de votre Parti en matière de densité urbaine ?

- A. Le nombre de logements prévu est trop élevé.
- B. Le nombre est suffisant.
- C. Le nombre de logements prévu par la Région n'est pas trop élevé.

B. Le cdH a plaidé pour diminuer la densité de logement prévue dans le projet originel. La densité telle que prévue dans le projet actuel nous semble acceptable, compte tenu de la nécessité de créer des logements sociaux et des logements acquisitifs moyens dans cette zone. Nous restons néanmoins attentif à la qualité de ces logements, à leur agencement entre eux, à la qualité des espaces verts qui les entourent et à la qualité architecturale des immeubles.

Etre citoyen, c'est un choix de vie ! La proximité du lieu de travail, la disponibilité des services (aller à la poste, faire les courses, gérer la scolarité des enfants, ...) et profiter des divertissements culturels (cinémas, théâtres, musées, concerts...), c'est un choix de vie sur le plan individuel/couple ! C'est aussi l'expression d'un besoin de sociabilité, d'une envie de vivre avec ses voisins, et qui s'exprime souvent par la participation à des activités initiées par des privés ou des administrations publiques. Quel est le projet d'ensemble auquel votre Parti aspire sur ce projet, en particulier :

- > En matière culturelle ?
- > En matière écologique et environnementale ?
- > En matière économique ?
- > En matière de qualité de vie et cohésion sociale ?
- > En termes de qualité urbanistique ?

Question : de quelle manière votre Parti voit-il l'agencement des matières énumérées ci-dessus pour créer « une extension » de ville cohérente et intégrée à l'environnement bâti ?

Pour le cdH, la qualité d'un projet urbain est liée à l'intégration des différentes fonctions de la ville dans un même lieu. Nous ne souhaitons pas de quartier-dortoir. Le cdH a par ailleurs veillé à ce qu'une offre scolaire et d'accueil de la petite enfance suffisante soit présente sur le site. Un parc structurera le nouveau quartier, de manière à ce que chaque habitant soit en contact direct avec un espace vert de qualité. Le maintien d'activités économiques sur le site est également importante pour veiller à ce que des espaces continuent d'être proposés à des entreprises à proximité de nos lieux de vie. Des espaces doivent également être prévus pour permettre le développement d'initiatives culturelles ou de divertissement. Enfin, il est essentiel pour nous que le quartier soit de qualité sur le plan esthétique, avec une diversité architecturale.

Question : selon votre Parti quelles infrastructures devraient être installées sur ce site ? Infrastructure(s) publique(s), Parc(s), Espace mémoriel, Auberge de jeunesse, ...

La présence d'un espace vert de qualité ainsi que d'espaces récréatifs (plaines de jeux, infrastructures sportives...) est véritablement essentiel pour les habitants du quartier. Nous y consacrons toute notre attention.

3 c - La dimension économique :



La commune de Schaerbeek s'enorgueillit de posséder un riche patrimoine artistique ! Un quart des rues de Schaerbeek portent le nom d'un artiste (peintre, sculpteur, écrivain, poète,) qui a travaillé ou vécu dans la commune. Quelle est la place dévolue à la culture et quelle doit être sa relation avec l'économique. Pour votre Parti cette relation doit être vue :

- A. Comme un luxe destiné à une population aisée ou un divertissement d'oisifs. C'est l'économique qui doit donner le ton et dicter les marges de manœuvre.
- B. Une relation dialectique : un rapport permanent qui délimite le « possible ».**
- C. Comme un levier pour l'action et la définition d'un écosystème vital. C'est l'outil pour le déchiffrement d'un monde complexe et l'adaptation à un environnement volatil. C'est à la Culture qu'il revient de guider l'économique !

4. Domaine : fusion de communes :

Depuis 1975, un certain nombre de "plans" de fusions de communes de l'agglomération bruxelloise, y compris des avant-projets ministériels, ont vu le jour et, même si aucun de ces "plans" n'a connu ne serait-ce qu'un début d'exécution, le moment semble venu pour remettre ce sujet sur la table.

Question : dans ce dossier votre Parti est favorable :

- A. Au statu-quo (la situation institutionnelle est déjà suffisamment compliquée, le contentieux entre les communautés linguistiques belges est un frein puissant)
- B. Une fusion Schaerbeek - Saint Josse-ten-Noode - Evere sur la base de la nouvelle zone Police Bruxelles Nord
- C. Une mise en commun de projets (mobilité, scolarité, ...) afin de faciliter une fusion des Communes à terme**

Pour le cdH, la priorité n'est pas à de grands bouleversements institutionnels qui solliciteraient toute l'attention des responsables politiques, mais bien à améliorer l'efficacité des politiques menées dans le cadre actuel. Dans ce cadre, une intensification des collaborations entre communes adjacentes ainsi qu'une collaboration dans certains dossiers entre la Région et les communes est indispensable.

En particulier pour la Friche Josaphat:

La Friche Josaphat est située sur les communes de Schaerbeek et d'Evere. Le terrain appartient à la SAU de la Région de Bruxelles-Capitale qui exerce tous pouvoirs au niveau de son aménagement. Comment envisagez-vous l'action des Communes dans ce contexte ?

- A. La Région peut aménager la friche, indépendamment des Communes, sans concertation avec les riverains
- B. La Région doit déléguer aux Communes la concertation avec les riverains pour l'aménagement urbain et l'aménagement de la zone industrielle contigüe !
- C. La Région doit agir en concertation avec les habitants et les PME installées sur la zone industrielle**

La Région est responsable de l'aménagement de la friche dès lors qu'elle dispose des leviers nécessaires à cette fin. Toutefois, elle doit assurer ce développement en concertation avec les communes concernées, avec les habitants et futurs habitants et avec les acteurs sociaux, culturels, sportifs et économiques concernés.

A ce sujet, le cdH défend l'idée de veiller à maintenir et développer une activité économique sur le site. Schaerbeek ne dispose pas de beaucoup d'espaces permettant à des entreprises de s'installer.



Or la capacité dans un espace urbain à conjuguer les activités économiques avec le logement et d'autres fonctions est important pour permettre l'accès à l'emploi, en particulier à Schaerbeek qui connaît un taux de chômage élevé.

5. Domaine : éducation :

La Région de Bruxelles-Capitale souffre depuis plus de dix ans, d'une pénurie chronique de bâtiments et personnel qualifié pour l'enseignement. Bruxelles ne lutte pas seulement contre un manque de bâtiments, mais aussi contre une grande rotation du personnel enseignant (NL ou FR par ailleurs). Près d'un enseignant fraîchement diplômé sur 3 a quitté le métier au cours des 5 dernières années !

Question : pour votre Parti:

- A. L'Enseignement relève des différents niveaux de pouvoir, il ne faut rien modifier
- B. Un projet de coordination de l'enseignement communal entre Schaerbeek, Evere et Saint-Josse-ten-Noode est d'actualité !
- C. Une dynamisation de l'enseignement communal passe par une vision nouvelle des structures (création d'un PO par école), d'une plus grande autonomie des enseignants, d'une prise en compte d'un univers numérique de l'information, d'une politique active sur le plan de l'équipement individuel (élèves équipés d'un mobile), de la mise à disposition d'un « coffre-fort numérique étudiant », ...

Le cdH soutient activement le Pacte pour un Enseignement d'Excellence. Ce chantier lancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles prend progressivement ses effets et se traduit déjà très concrètement par un soutien renforcé aux directions d'école ou par une augmentation de l'encadrement en maternelle.

Pour répondre à la demande de places scolaires, le cdH a été très actif pour favoriser la création d'une école du réseau libre (demandé par les parents) sur la commune d'Evere, qui n'en dispose pas actuellement (ce qui crée une concurrence difficile à vivre pour les familles schaarbeekoises). Le cdH se réjouit que ce projet soit désormais sur les rails.

Enfin, insistons sur le fait que sur la partie schaarbeekoise du site Josaphat et à la demande de la commune, une école fondamentale est prévue, ainsi qu'une salle de sport *indoor*. Cela permettra aussi d'améliorer l'accès des schaarbeekoises à des infrastructures sportives. A Evere, étonnamment, cet investissement n'est pas prévu.

En particulier pour la Friche Josaphat:

La Région bruxelloise prévoit d'implanter sur la friche 1 école et 2 crèches

- Le nombre de places prévues est suffisant/insuffisant :
 - pour les nouveaux habitants : oui/non
 - pour les nouveaux habitants et les schaarbeekoises et everoises: oui/non
- Le nombre de places prévues est insuffisant
 - il faut augmenter le nombre de places dans toutes les écoles de Schaerbeek et d'Evere.
 - il faut réduire la densité de logements prévue sur la friche Josaphat.

Nous pensons que le nombre de places prévues sera suffisant pour répondre aux besoins issus des nouveaux habitants. Le cdH reste de toute évidence attentif à ce sujet. Si les places sont insuffisantes, des nouveaux investissements doivent être prévus.



6. Domaine : mobilité

Ce n'est un secret pour personne ... les problèmes d'embouteillages et de stationnements sont critiques, notamment dans certaines rues des communes de Schaerbeek et de Saint-Josse-ten-Noode. A certaines heures, on assiste à des files interminables aux feux rouges et aux rond-points, et à un ballet incessant de voitures à la recherche d'un emplacement de parking !

Question : pour votre Parti:

- A. La solution n'est pas à trouver au niveau communal, mais bien au régional ! C'est à ce niveau de régler les épineux dossiers comme celui de la place Meiser, de la poursuite des travaux du Métro, du RER, ...
- B. La Région/les Communes doivent imposer à la STIB une desserte beaucoup plus importante et efficace en matière de transports publics**
- C. C'est à chaque citoyen de trouver une solution à son problème de mobilité (location d'un espace privé, proximité du lieu de travail, ...)
- D. La commune doit s'investir à ce niveau : compléter l'offre de location d'espaces riverains à un prix avantageux pour désengorger certaines rues, création de navettes pour les espaces publics (entre 23 h et 5 h), ...

Pour améliorer la mobilité, il n'y a pas une seule solution mais bien un ensemble de mesures qui doivent être adoptées. Ces mesures doivent associer tant la Région et les communes que l'Etat fédéral : extension du métro, finalisation du RER, augmentation des cadences de train et bus, itinéraires cyclables, vélos partagés (y compris électriques)...

En particulier pour la Friche Josaphat:

Quelles entrées et sorties, quels impacts sur les rues desservants ce quartier et surtout, quelles propositions pour en atténuer l'impact sur ces quartiers ? Quels transports publics (STIB, DE LIJN, SNCB...), et parkings privés ? Comment considérez-vous l'impact en termes de mobilité du PAD Josaphat ?

- A. Le projet proposé prévoit toutes les mesures nécessaires réalistes et a été suffisamment étudié à cet égard
- B. Le projet doit être étudié dans sa globalité (ensemble du PAD), en prenant en compte les projets urbains limitrophes prévus (Bordet, Mediapark) et la région doit envisager des infrastructures importantes pour rendre l'urbanisation possible**
- C. Le projet devra être phasé pour prendre en compte l'évolution naturelle des besoins modaux et éviter toute situation de blocage en termes de mobilité

Question : connaissant le nombre de nouveaux logements prévus sur la Friche Josaphat ainsi que les problèmes de mobilité existants déjà dans les quartiers environnants, quelles solutions en matière de mobilité préconisez-vous?

- Solutions en matière de mobilité publique : décrivez concrètement :

Il est indispensable qu'une ligne de bus STIB traverse le site et soit orientée vers le centre-ville d'une part et le métro d'autre part. Par ailleurs, le cdH prône le déplacement de la halte RER dès la première phase de développement, et souhaite une amélioration des cadences de trains sur cette ligne. Par ailleurs, un arrêt tram sur le boulevard Lambermont doit être prévu à proximité immédiate du site. Un accès direct vers le tram sur le boulevard Léopold III doit enfin être prévu.



- Solutions en matière de mobilité « douce » : décrivez concrètement :

Le cdH souhaite qu'un itinéraire cyclable soit prévu sur le site et relié aux itinéraires urbains. Des emplacements pour vélos doivent être prévus pour chaque logement (comme le prévoit du reste le RRU). Des cheminements piétons doivent être prévus au sein du site et permettre l'accessibilité vers l'extérieur. Enfin, le cdH souhaite que la voie cyclable du Boulevard Lambermont, à proximité immédiate, soit refaite dans les meilleurs délais.

- Solutions en matière de mobilité « classique »: décrivez concrètement :

Le cdH souhaite que des stationnements soient prévus en suffisance pour les habitants du site, afin d'éviter que cela ne nuise aux espaces de stationnement des zones alentours (et ce d'autant que, même si nous favorisons les alternatives à la voiture, ces alternatives ne diminuent pas directement le besoin de stationnement). La mise en place d'un carrefour franc sur le boulevard Lambermont doit être analysée afin d'éviter un report du trafic vers l'avenue Gilisquet et la remontée de files vers le feu du boulevard. La voie vers le Boulevard Leopold III via le pont De Boeck doit également être améliorée.

7. Domaine : information et communication

Smart-City : une expression en vogue qui désigne une ville ou une communauté utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour « améliorer » la qualité des services urbains ou encore réduire ses coûts. Depuis les années 60, la ville a beaucoup évolué. Des innovations ont été faites, et de nouvelles inventions ont été découvertes et mises en œuvre. La création d'un nouveau quartier devrait permettre d'étudier et d'expérimenter des nouveaux services aux citoyens.

En particulier pour la Friche Josaphat:

Question : pour votre parti, comment la Région/Commune pourrait-elle concevoir et tester dans le cadre de cette opération de greffe d'une entité nouvelle des nouveaux services :

La mise en place d'une stratégie « smart City » doit être analysée à l'échelle de Schaerbeek voire de la Région, et pas uniquement à l'échelle d'un quartier comme celui de Josaphat. A l'échelle d'un nouveau quartier, nous privilégions les dimensions qui le rendent à taille « humaine » et qui permettent d'en assurer l'animation et la convivialité : présence de commerces, d'équipement, d'espaces publics de qualité, d'espaces verts et récréatifs... Le référentiel « quartiers nouveaux » développé en RW est à cet égard une source d'inspiration intéressante.

8. Conclusion :

Au vu de la situation actuelle, à savoir :

- les nombreuses critiques à l'encontre du Plan d'aménagement directeur Josaphat,
- l'absence d'une étude d'incidence globale sur les impacts du PAD en matière de mobilité, traitement des eaux, des différents types de pollution et d'environnement, les problèmes non résolus en termes de mobilité, ...
- l'étalement de la durée des travaux (10 ans),
- les modalités discutables de la communication organisée par la Région bruxelloise,
- Le refus des autorités d'organiser, à la demande des habitants, une table ronde avec tous les acteurs concernés concernant le projet d'urbanisation programmé par la Société d'Aménagement Urbain



Question : votre Parti est-il prêt à demander un moratoire pour le plan d'aménagement directeur Josaphat, tel que programmé par la Région, afin de permettre une véritable réflexion durable avec les Communes concernées, les habitants, dans l'intérêt public, environnemental, économique et sociétal?

Oui

Non Nous restons convaincus de la nécessité d'assurer le

développement de ce site afin de répondre au besoin de logement sur le territoire de Schaerbeek et de la Région, mais nous restons particulièrement attentifs aux différentes dimensions qui nécessitent une amélioration du projet.

➤ Si vous pouviez rêver à un tout autre projet sur le site de la Friche, quel serait-il ?

Nous sommes favorables à la création de logements sur le territoire de la friche, mais nous souhaitons que ce nouveau quartier soit exemplaire du point de vue de l'environnement, de l'énergie, de la convivialité, de la mobilité et de l'attention portée aux personnes dépendantes (PMR, personnes âgées...).

➤ Compte tenu d'une répartition équitable des différents types de logements et des terrains actuellement disponibles dans les différentes communes de la Région de Bruxelles-Capitale (par exemple le terrain des "dames blanches" à Woluwe-Saint-Pierre), quelle serait pour votre Parti la suite à donner à cette problématique brûlante ?

Pour le cdH, il est nécessaire de développement des logements répondants aux besoins des habitants chaque fois que cela est possible. Les différentes opportunités de développement fonciers doivent être analysées, tant à Schaerbeek qu'ailleurs au sein de la Région. Le cdH est surtout attentif à la qualité des projets qui sont présentés et prévus avec les équipes d'architectes et d'urbanistes, et souhaite singulièrement améliorer les dispositions de consultations des habitants, afin de développer des démarches de co-construction des grands projets d'aménagement.

➤ Comptez-vous faire des différents projets (le MediaPark, la Friche Josaphat et Bordet) un point-clé de votre campagne communale et régionale ? Comment pourriez-vous concrètement aider les riverains ?

Pour le cdH, ces différents sites méritent des développements de qualité, exemplaires sur les dimensions tant environnementales qu'architecturales et urbanistiques. Nous souhaitons que des dispositions soient prises afin de co-construire avec les habitants les projets à venir.

Merci pour votre collaboration !

Le Comité de la Friche Josaphat.

Août 2018